



SÉCURISATION DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Le procès de Kim de Gelder a attiré de nouveau l'attention sur les questions de sécurisation d'accès des milieux d'accueil. Après les différentes démarches initiées en 2009 suite à ce drame, il est bon de rappeler quelques principes qui prévalent à la sécurisation d'un milieu d'accueil, ainsi que de vous informer des outils qui sont à votre disposition. Les propos repris ci-après émanent d'une note rédigée par le Ministère de l'Intérieur.

En tant qu'accueillant, puériculteur ou responsable d'un milieu d'accueil, votre objectif est, notamment, de veiller à la sécurité des lieux. Le risque existe toutefois que vous soyez confronté à un incident ou à un délit, que vous soyez victime d'un cambriolage ou d'un vol, voire

que vous ayez affaire à un inconnu qui s'est introduit dans la structure sans que personne ne l'ait aperçu ...

En prenant quelques mesures de prévention, vous pourrez déjà limiter considérablement ces risques.

MESURES PRÉVENTIVES

Une sécurité sans faille n'existe pas. Il est toutefois possible d'éviter de nombreux risques en agissant préventivement. Mieux vaut prévenir que guérir !

Il existe trois types de mesures.

1

Les mesures organisationnelles

La sécurité commence par les mesures organisationnelles. Il s'agit de bonnes habitudes que vous devez prendre mais aussi votre personnel et les parents des enfants qui fréquentent votre milieu d'accueil.

- Adoptez une attitude vigilante. Il ne sert en effet à rien de prendre des mesures de sécurisation si vous laissez entrer les visiteurs sans vérifier de qui il s'agit et la raison de leur visite.
- Appliquez le principe des portes fermées. Si ce n'est pas possible pour des raisons pratiques, veillez à ce qu'une personne ait toujours vue sur l'entrée et sur les allées et venues.
- Déterminez clairement qui s'occupe, chaque jour, de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment.
- Si votre milieu d'accueil se trouve dans un bâtiment ou sur un terrain également occupé par d'autres services ou par une école, réfléchissez ensemble à un bon système de sécurisation.

2

Les mesures architecturales ou mécaniques

Les mesures architecturales ou mécaniques portent sur la sécurisation des portes, fenêtres, coupoles, etc.

- Sécurisez suffisamment la porte d'entrée et les fenêtres. Pensez également aux entrées latérales et aux lucarnes.
- Faites appel à des hommes de métier (entrepreneurs enregistrés ou entreprises de sécurité agréées) pour le placement de serrures, systèmes de contrôle d'accès ou d'autres systèmes de sécurité. Du matériel mal placé vous sera en effet inutile.
- Prévoyez une clôture de jardin et veillez à maintenir une bonne vue d'ensemble sur le jardin, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur pour éviter que des enfants ne quittent le jardin sans être vus.
- L'éclairage extérieur contribue non seulement à la bonne visibilité du bâtiment, mais il permet également de dissuader les visiteurs indésirables.

3

Les mesures électroniques

Enfin, les mesures électroniques, comme les systèmes de contrôle d'accès, les systèmes d'alarme, la vidéosurveillance, constituent la dernière étape du processus de sécurisation. Ces mesures sont complémentaires aux autres, elles produisent un effet de dissuasion et d'avertissement mais elles ne permettent pas, à elles seules, de faire obstacle à une tentative d'accès illicite.

L'objectif visé n'est pas de faire des milieux d'accueil de véritables forteresses. Le milieu d'accueil se veut avant tout un espace chaleureux et accessible aux enfants et à leurs parents. Il importe dès lors de trouver un équilibre entre sécurité et convivialité.

Pour obtenir un avis sur mesure, vous pouvez également prendre contact avec un conseiller en prévention vol.

CONSEILLER EN PRÉVENTION VOL

Le conseiller en prévention vol de votre commune ou de la zone de police rend un avis objectif sur les mesures qui permettent de sécuriser votre milieu d'accueil. Il se rend sur place et dispense des conseils adaptés à votre infrastructure, que vous accueilliez des enfants dans votre habitation privée ou que vous travailliez dans une grande structure. L'avis du conseiller est gratuit et sans engagement. C'est vous qui décidez ensuite de la façon dont vous appliquerez les mesures proposées.

Vous trouverez les coordonnées du conseiller en prévention vol via le lien suivant :

<http://www.conseillerenpreventionvol.be>

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Un outil « Contrôle d'accès – accueil de l'enfant » reprenant les diverses mesures de sécurisation est dorénavant disponible sur le site internet de l'ONE.
- Une infrastructure au service du projet d'accueil - ONE 2008



Leen CORTEBEECK
Ministère de l'Intérieur - Cellule sécurité et Prévention

Raphaël GAUTHIER
Conseiller au Département Accueil (ONE)